

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

* Première permanence le lundi 24 février de 9h à 12h30:

Personne ne s'est présentée lors de cette permanence

A 12h30 -

Le commissaire enquêteur *ARIGNOU*

Le mercredi 26 février à 16h30

M^r Fabrice ARIGNOU résidant à la Vicomtière à Vallet demande la prise en compte pour le changement de destination des bâtiments situés sur les parcelles HU 01 35 et 36 à la vicomtière Vallet.

Fabrice ARIGNOU 06 76 65 75 24

ARIGNOU

* Deuxième permanence le samedi de 9h30 à 11h30

Mr Mme BRAUD Dominique et Maylène 128 les Chabossières Vallet
Mr Mme MERLAUD Nicolas et Magdi 131 Championnet Vallet.

En 2003, la parcelle BK 446 était en partie en zone NBa, 2 lots devaient être vendus. Après une division de cette parcelle, la cession d'un bout de terrain (n°447) à la mairie pour l'assainissement de la moitié du village, l'empiétement d'un chemin pour faciliter l'accès à ces 2 lots, l'INAO s'est opposé à cette vente.

Après plusieurs rencontres avec l'INAO en 2016, Mr Madlet nous a confirmés ne plus s'opposer au garage de cette parcelle. Nous demandons donc une révision du garage de la parcelle BK 446 en partie avec une zone constructible (comme en 2003).

ARIGNOU *Braud* *Merlaud*

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

2 *ARIGNOU*

≡ M^{me} Paralyseon Danièle Jeanne
15 A^r Les Sapillons Blancs Vallet

Je suis venue pour demander renseignements sur le quartier St Christophe il y aurait-il des garages en sous-sol? Je suis intéressée par le projet.

≡ M^{me} Chantal Fonteneau - 39 rue du Jal de Logne - 44330 VALLET
Je joins un courrier au registre d'enquête pour préciser ma demande: que mes parcelles AZ 307 et 313 soient retirées de la zone 2 AUB pour revenir dans la même zone que ma maison d'habitation.

Fonteneau

≡ M^{me} RICHARD Annick - 7 La Levranderie - 44330 Mouzillon
A l'origine la parcelle portant actuellement le n° AZ 302 allait jusqu'à la rivière, d'un seul tenant. Elle a été coupée en deux lors de la construction de la rocade de Vallet: Bd d'Allemagne Fédérale. La mairie de l'époque a gardé le bas du terrain et ne nous a pas payé, expliquant que le haut de la parcelle restant devenait constructible et de ce fait prenait de la valeur. Aujourd'hui nous réclamons de plein droit que la parcelle AZ 302 soit en zone 4A (constructible).

Courrier de l'acte remis déjà au commissaire enquêteur.

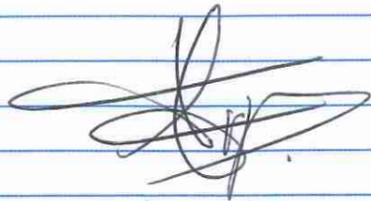
Richard *Fonteneau*

≡ M^r Fabrice ARIGNOU La Vicomtière Vallet
Je reviens afin de donner des précisions sur le désir de changement de destination des bâtiments situés sur les parcelles HU 01 35 et 36. J'ai fait l'acquisition de ces bâtiments en septembre 2019 dans le cadre d'une vente aux enchères. Des travaux ont démarré suite à l'obtention d'un permis de construire en 2012, amenant ces bâtiments mitoyens de ma propriété à se dégrader. Je souhaite les rendre habitable et demande pour cela un changement de destination. Sachant qu'il

3 *ARIGNOU*

constitue une partie du corps de femme dans lequel j'habite depuis 2012.

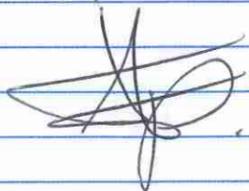
le 07 Mars 2020



Il s'ajoute que le délabrement de ces habitations peut engendrer des dégradations de maux habitations.

le 07 Mars 2020

Fabien ARIGNON



FIN DE LA PERMANENCE À 11H30

Le Commissaire enquêteur ARIGNON

Chantal FONTENEAU
32 rue du Val de Logne
44330 VALLET

Mr Le Commissaire Enquêteur
Mr Alain RINEAU
Mairie de Vallet
9 Rue François Luneau
44330 VALLET

Vallet, le 7 mars 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis actuellement propriétaire d'une parcelle réf. AZ 307 pour une surface totale de 1644 m2 et AZ n° 343 pour une surface tout en longueur de 227 m2. Ces parcelles étaient à l'époque entièrement constructibles, ce qui ne l'était plus vers les années 2011.

J'y ai construit ma maison d'habitation que j'habite depuis 29 ans et créé mon jardin, le tout clôturé.

En 2012 lors d'un entretien avec un autre commissaire enquêteur j'avais demandé à ce que le haut de mes parcelles AZ 307 et 343 soient constructibles.

Suite à la modification du PLU celles-ci ont été incluses dans le projet de la Commune zone UB et 1 et 2 NAb.

Ces parcelles restent ma seule propriété et mon jardin privé.

Je demande à ce qu'elles soient retirées définitivement de la zone 2 AUB.

Vous remerciant de prendre en considération ma demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes sincères salutations.

Chantal FONTENEAU



 Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU



Mme RICHARD ANNICK
7, LA LEVRAUDERIE
44 330 MOUZILLON

VALLET 14 décembre 2012

Vu Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU
AR

Mr LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR
MAIRIE DE VALLET
9 RUE FRANCOIS LUNEAU BP29519
44 330 VALLET

OBJET: Observations pour consignations, sur le registre d'enquête publique du PLU de VALLET

Monsieur le commissaire-enquêteur

Suite à l'enquête publique sur le PLU de VALLET . Nous demandons le classement en zone constructible UB de la parcelle AZ302 à la PRESTIERE, pour la raison suivante :

- Lors de la réalisation du boulevard d'Italie, notre parcelle a été amputé de la moitié de sa surface initiale, sans soulte pour le motif suivant, selon fiche type n°31 (Mod E1 N° 2 bis) : "ESTIMATION IMMOBILIERE" paragraphe 9.10 | "INDEMNITÉ DE DÉPOSSESSION":

En application de l'article L 13-12 du code de l'expropriation il ressort que l'indemnité due est nulle, en effet, la plus-value apportée par la réalisation des travaux excède largement le montant de l'indemnité qui serait due. (fin de citation)

En effet cela paraissait normal à l'époque, du fait de la nature constructible du terrain restant. Depuis le classement de ce terrain en zone 2AUB nous porte atteinte pour jouir librement de notre bien pour construire, et est contraire avec l'accord conclu avec la mairie à l'époque.

Un refus de classement de cette parcelle en terrain constructible, libre et sans contraintes, Nous obligerait à engager de plein droit, une procédure pour spoliation.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LES PROPRIETAIRES

Mme FONTENEAU Chantal
RUE DU VAL DE LOGNE
44 330 VALLET



Mme RICHARD Annick
7, LA LEVRAUDERIE
44 330 MOUZILLON



Mr VINET HERVE
48 RUE DE BAZOGES
44 330 VALLET





> Centrer sur la commune
> Centrer sur la feuille

Système
RGF93CC47

X: Y:

> Mémoriser ce zoom
> Zoom mémorisé
> Zoom précédent
Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples outils avancés

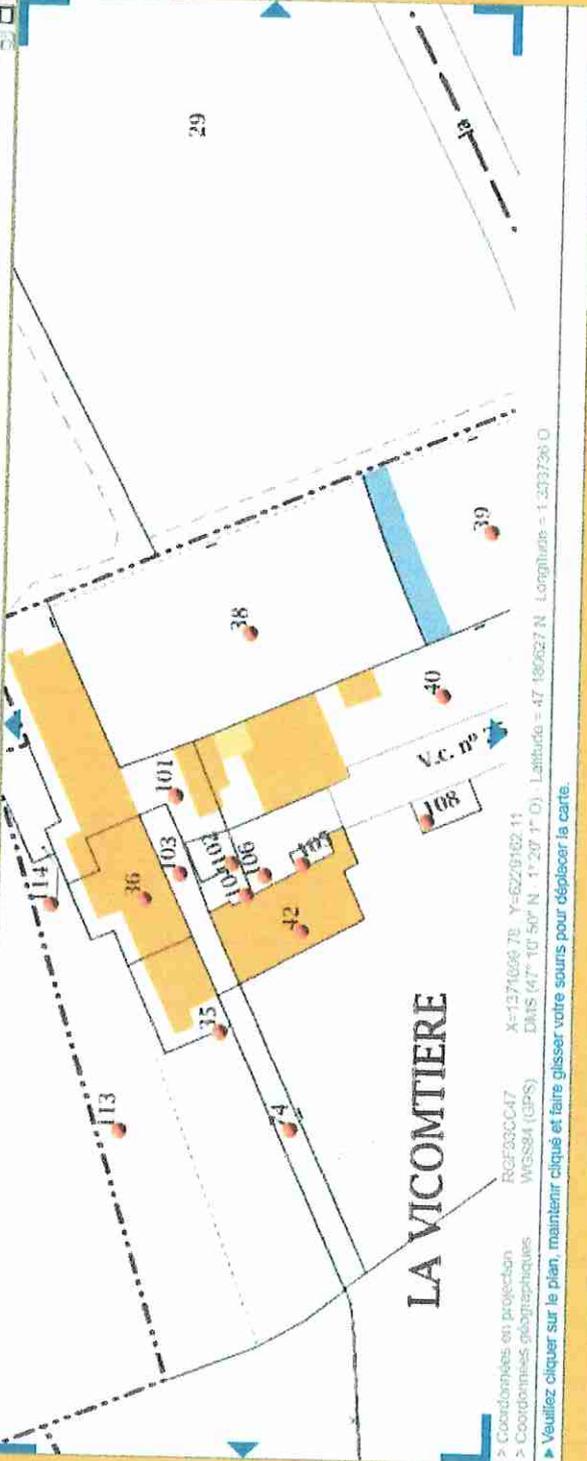
Informations

Imprimer

Légendes

Affichage

> Mémoriser cet affichage



> Coordonnées en projection RGF93CC47 X=1371664.78 Y=6220182.11
> Coordonnées géographiques WGS84 (GPS) DATS (47° 40' 50" N 1° 20' 1" O) Latitude = 47.680527 N Longitude = 1.337236 O
> Veuillez cliquer sur le plan, maintenir cliqué et faire glisser votre souris pour déplacer la carte.

Bienvenue dans l'atelier cartographique

Différents outils sont à votre disposition pour vous permettre de vous déplacer sur le plan, d'obtenir des informations sur la parcelle et sur la feuille cadastrale ou encore d'imprimer gratuitement un extrait de plan.
Des outils avancés vous permettront d'effectuer des mesures ou encore de porter au plan des modifications de construction ou des commentaires.
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter l'aide

Document remis par M. Fabien ARIGNON

Vm Le Commissaire Enquêteur:
Alain RINEAU *AR*

Courrier envoyé le 29/8/16
à la Mairie

Mr et Mme Dominique BRAUD
128 Les Chaboissières
44330 VALLET

V. M. Le Commissaire Enquêteur
Alain RINEAU *AR*

Monsieur le Maire
9 Rue François LUNEAU
44330 VALLET

Objet: demande de modification de zonage
PJ/2 certificats d'urbanisme, un certificat d'alignement, copie du courrier de l'INAO

Monsieur le Maire,

En vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vallet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance une demande de modification de zonage de la parcelle cadastrée BK 446 au village les Chaboissières.

Cette parcelle est actuellement classée en zone AV et exploitée en prairie, car rien d'autre n'est envisageable pour le moment.

Depuis plus de dix ans, nous essayons de débloquer cette situation qui nous pénalise.

En 2003, ce terrain était en zone NBa /NCa et nous avons décidé de le vendre, afin d'aider financièrement nos filles à s'installer.

Après une division de la propriété réalisée par le cabinet de géomètres ONILLON-LEBOEUF de Clisson, 2 certificats d'Urbanisme délivrés en Juillet 2003 (PJ), un certificat d'alignement en août 2003 (PJ) deux terrains constructibles étaient mis en vente. La limite de la zone NBa a été décidée en concertation avec nous en fonction de la parcelle 480, de même que la cession d'un bout de terrain (parcelle 447) à la mairie pour 1€ symbolique pour mettre en place l'assainissement de la moitié du village. Nous avons empierré le chemin afin de faciliter l'accès à ces 2 lots et de respecter tout ce qui était convenu.

La signature du compromis de vente du lot A était prévu le 29 septembre 2003 avec Mr et Mme Nicolas MERLEAU. Mais un courrier de l'INAO en date du 4 Septembre 2003 (PJ) est venu s'opposer aux ventes. Le terrain est classé en AOC muscadet Sèvre et Maine.

A notre connaissance aucune vigne n'a été plantée depuis plus de trente ans, les recherches du cabinet ONILLON-LEBOEUF l'ont confirmé.

Nous avons rencontré plusieurs personnes afin de nous aider dans cette incompréhension (Mme Sophie ERRANTE, Mr Serge POIGNANT, Mr Joël FORGEAU, Mr Paul DALLON et Mr Joël CHARPENTIER, puis Mme LACOSTE).

A plusieurs reprises, nous avons essayé de défendre nos droits auprès de l'INAO (rencontre de Mr MACE)

La propriété de Mr et Mme LEFEUVRE est trop proche de cette parcelle pour y exploiter de la vigne. Un viticulteur des Chaboissières, Mr BODINEAU, n'est pas acheteur car le terrain serait peu rentable (terrain non préparé à la vigne, petits rangs). Les parcelles 311 et 305, en limite de notre parcelle, ont été arrachées. Tous nos arguments ont bien été entendus par Mr Romain MAILLET du syndicat de défense de l'AOC muscadet en Décembre 2015, ainsi que Mr Mathieu LEGOUT au service urbanisme. Nous avons bien compris que maintenant cette révision de zonage en AH1 ne pouvait se faire qu'en concertation avec le syndicat de défense et vous même.

Mr et Mme Nicolas MERLEAU (131 Championnet 44330 VALLET) se joignent à nous pour cette demande de modification de zonage car en effet ils n'ont pas abandonné leur projet de faire construire aux Chaboissières.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout entretien, et vous remerciant de l'attention portée à notre demande,
nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Mr et Mme Dominique BRAUD